



Bulletin municipal 49

Septembre à Décembre 2009

Numéro 49

1 – Le mot du Maire

Dans ce numéro :

Le mot du Maire :	1
Le CM du 12 octobre	2
Grippe A : vaccination	3
Travaux sur les pompes	4
L'emplacement des containers	5
Circulation dans le village	6
Le pont de VERAS inauguré	7
Qui est l'homme du portrait?	8

En cette fin d'année, il faut d'abord avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés : Alain SYNAVE et Roger PELLOUX.

Alain avait suivi de près les travaux dans le village. Ceux-ci sont terminés pour l'essentiel. Nous avons recouvert l'usage de nos rues.

Merci pour votre patience.

Il reste encore à reprendre quelques mètres de la canalisation de refoulement, à amener l'électricité au réservoir, à équiper celui-ci d'une passerelle intérieure (pour la sécurité) et à installer une télé-alarme à la station de pompage, dont les pompes ont été révisées. Mais ce sont des opérations légères qui s'échelonneront au fil de l'année à venir.

Nous pouvons **préparer la suite** : station d'épuration, agrandissement du cimetière, appartement de l'école.

Pour terminer, je voudrais signaler une opération qui aura lieu tout au

long de 2010 et qui sera pilotée par la C.C.2.B. à qui nous avons délégué cette compétence : Il s'agit de l'établissement du **Schéma Directeur de l'Eau** (S.D.E). Une brève description en est donnée dans le compte-rendu du Conseil du 12 octobre 2009. Ce Schéma Directeur, aussi important que le Schéma Directeur de l'Assainissement, définira les zones où la fourniture de l'eau relèvera de l'action publique et celles où elle sera laissée à l'initiative privée. Il influencera donc l'urbanisme futur de la commune. Son adoption sera précédée d'une **enquête publique**.

Il me reste à souhaiter à tous les Ozois, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, une très **bonne année 2010** et à vous convier tous au gâteau des Rois de la commune qui aura lieu le **3 janvier 2010 à 15 heures**.

Le maire,

Jean-Marie BERMOND

2 – Le CM du 12 octobre

Inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre

⇒ Le Conseil municipal accepte les devis proposés par l'entreprise ROSTAN de GAP pour :

- ◆ une **révision des pompes** comprenant le remplacement des clapets anti-retour dont l'usure est à l'origine des incidents de pompage, (505,91 €),
- ◆ un **contrat d'entretien annuel**, (272,69 €).

⇒ Le conseil étudie les 3 propositions pour une **téléalarme-télésurveillance** entre le pompage et le réservoir. Le conseil retient une offre malgré le coût des travaux correspondants (3 639,43 €) et de l'abonnement annuel (80 €). Sa mise en œuvre est différée jusqu'à l'obtention d'une subvention. L'alimentation électrique du réservoir est prioritaire.

⇒ le **Service Public de l'Assainissement Non Collectif** (S.P.A.N.C.) est géré par la C.C.2.B. qui a choisi un bureau d'étude pour vérifier la conformité et le fonctionnement des installations. Le diagnostic de la première visite sera facturé 55 €. La mise en conformité à la charge du propriétaire se fera selon un ordre de priorité établi par le bureau d'étude.

⇒ Le **Schéma Directeur de l'Eau** a pour but d'établir, pour 7 communes, un **diagnostic** de l'état des

réseaux et de leur capacité puis un **programme d'action** à entreprendre qui donnera lieu à un **zonage** de la commune comprenant :

- ◆ **phase 1** : une étude sur la conformité des captages,
- ◆ **phase 2** : un recueil des données, limites des réservoirs et plan des réseaux,
- ◆ **phase 3** : les mesures et diagnostics,
- ◆ **phase 4** : les actions à entreprendre classées par priorité en distinguant celles qui relèvent de l'action publique et celles qui relèvent de l'action privée. Il en résultera des propositions de zonage soumises à enquête publique.

⇒ Le conseil autorise le maire à signer le **contrat d'assurance** de la commune avec la société GROU-PAMA qui prendra effet le 1^{er} janvier 2010. Il intégrera l'assurance du "surpresseur" contre le gel. Le montant de l'échéance sera de 1 139,00 € pour l'année 2010.

⇒ Le conseil autorise le maire à payer la somme due à la commune de Veynes pour le **fonctionnement des écoles** pour l'année 2008-2009, soit 8 347,71 €.

3 – Grippe A Vaccination

4 – Travaux sur les pompes

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE A H1N1

Vous pourrez vous faire vacciner, si vous le désirez, dès que vous aurez reçu par courrier un bon de vaccination indiquant le centre dont vous dépendez.

La commune d'OZE est rattachée au centre de GAP. Les jours et heures d'ouverture de ce centre sont affichés en mairie.

Depuis quelques temps, le service de l'eau était souvent alerté pour des arrêts du **système de pompage** qui alimente le village en eau.

Ce système comprend deux pompes pouvant tourner indépendamment.

L'entreprise ROSTAN de GAP a effectué en décembre une **révision de ces pompes**. Elles ont été, tour à tour, sorties du puits de forage, révisées en atelier, remises en place. Pendant que l'une était en examen, l'autre assurait le remplissage du réservoir. Les

pompes ont été testées et les clapets anti-retour changés. En moyenne deux jours sur le terrain ont dû être consacrés à chaque pompe car il fallait sortir, démonter et remonter la canalisation située dans le puits de forage (profondeur 12 mètres environ).

Le **service de l'eau** a été fortement sollicité et a passé de nombreuses heures sur le chantier; qu'il en soit remercié.

De plus, la commune a conclu un **contrat d'entretien** avec la Société ROSTAN consistant en une visite-test annuelle.



5 – L'emplacement des containers

L'EMPLACEMENT DES CONTAINERS.

Le haut du village, était jusqu'à présent doté de deux gros containers à ordures et d'un plus petit, abrités en partie par l'ancien lavoir.

La benne de la C.C.2.B. ne peut plus manoeuvrer correctement pour assurer le ramassage.

Il a donc fallu changer leur emplacement.

Pour ne pas encombrer la place de l'église, tous les containers ont donc été placés, pour partie devant le transformateur, l'autre partie à l'entrée du village côté VEYNES.

Cela satisfait en outre une demande exprimée par la C.C.2.B. il y a longtemps.

Le Maire

6 – Circulation dans le village

A la demande de la commune d'OZE, la D.D.E. a procédé à des mesures de vitesse des véhicules traversant le village par la route départementale. Pour cela, trois points de mesure ont été choisis :

⇒ à l'entrée Nord du village devant la maison RICARD, pour les véhicules en direction de CHABESTAN ;

⇒ devant la mairie, dans les deux sens de circulation ;

⇒ à l'entrée sud du village, pour le véhicules venant de CHABESTAN.

Le radar a fonctionné trois jours sur chacun des points de mesure.

Les conclusions :

Bien que la majorité des véhicules respecte la limite de 50 km/h en agglomération - avec en moyenne 40 km/h à l'entrée Nord - la vitesse reste trop élevée compte tenu de la visibilité et de la fréquentation de la voie par des enfants.

Après analyse, la D.D.E. a fait des propositions pour la création de dispositifs de sécurité.

Elles seront étudiées en conseil municipal.

7 – le pont de VERAS

inauguré le
30 novembre
2009



8 – Qui est l'homme du portrait?

VOULEZ VOUS SAVOIR QUI EST L'HOMME DU PORTRAIT ?

Dans la mairie d'OZE, on peut voir deux portraits de maires bienfaiteurs de la commune :

- ◆ Isaïe DASTREVIGNE, connu de tous .
- ◆ *Charles Grégoire* ANGLES, dernier prieur de VERAS, né à VEYNES en 1753, Maire d'OZE de 1798 à 1805, puis maire de VEYNES et décédé à VEYNES en 1834.

Celui-ci donne aux Ozois le terrain du cimetière actuel le 9 Juin 1805 et lègue 8 000 francs aux pauvres de la commune dans son testament le 29 Avril 1834.

Deux panneaux d'exposition, réalisés par Jacqueline PAVIER, le présenteront dans la salle communale à l'occasion du gâteau des rois, le dimanche 3 janvier 2010.